

## Procédure d'accueil handicap

### Feu vert formation

Spécificité Feu vert formation : Les formations aux permis **lourds** sont **soumises à une visite médicale effectuée** par un médecin spécialisé, agréé par la préfecture. Sa validation concernant l'aptitude du candidat **conditionne l'entrée en formation**. Nous tenons à disposition de nos clients la liste des incompatibilités.

ACCUEIL INDIVIDUEL DE L'APPRENANT

ACCUEIL PAR LA RÉFÉRENTE  
HANDICAP  
(Sabrine Guyot)

ENTRETIEN INDIVIDUEL D'ÉVALUATION DES  
BESOINS

SI VALIDATION D'APTITUDE PAR LE  
MEDECIN AGRÉÉ ET PAS DE BESOIN  
SPECIFIQUE D'AMENAGEMENT

INSCRIPTION DANS LE CENTRE DE FORMATION AVEC  
ATTRIBUTION D'UN RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE ET  
PRISE EN COMPTE PERSONNALISÉE DU HANDICAP  
AVEC MESURES DE COMPENSATION SI NECESSAIRE.

REDIRECTION VERS UN  
ÉTABLISSEMENT  
SPECIALISÉ (exemple pour la  
conduite de véhicules : CER  
GARCIA)

05 56 95 17 39